

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 25 juin 2024**

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240625-DEL42-AR



**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M Jean-Luc FREUCHET 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Régine TASTET 4<sup>ème</sup> Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Thierry LE PICHON ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

**Excusé(s)** : M Henri LASSERRE

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à M Gilles LAHITTE  
M Philippe DUROSOY à Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU  
Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET  
Mme Magalie CAZENAVE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
M Bruno TRAVERT à M Michel LALANNE

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 06 042 : Voirie : Acquisition et intégration dans la voirie communale du chemin privé dénommé Impasse Pouyalé**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**Vu** le code de la voirie routière ;  
**Vu** l'accord écrit de M Antoine PACREAU représentant l'indivision PACREAU/DELFOUR propriétaire de la partie du chemin privé dénommé Impasse Pouyalé cadastrée section AC n°50 pour une cession à la Commune pour l'euro symbolique ;  
**Vu** l'accord écrit des copropriétaires de la partie du chemin privé dénommé Impasse Pouyalé cadastrée section AC n°269 à savoir M DE ALMEIDA, M ROUSSEAU et Mme RIBEIRO, M DUBERTRAND, M et Mme JAMIN, M DUARTE, M HOFER et Mme ADOURIAN, M DECOBECQ, pour une cession à la Commune pour l'euro symbolique ;

**Considérant que** présente cette voie privée pour permettre d'accéder à l'espace naturel situé sur les parcelles AB 164 et 194 que la Commune souhaite, à terme, aménager en zone tampon pour sécuriser le bourg en cas de crue, et en zone de repos et de promenade dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg ;

**Sur ces considérations, il est proposé à l'assemblée :**

- d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC n°50 d'une contenance de 497 m<sup>2</sup>.
- d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC n°269 d'une contenance de 785 m<sup>2</sup>.
- d'intégrer l'impasse Pouyalé dans la voirie communale et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 040-214002339-20240625-DEL42-AR



- **d'acquérir** pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC n° 50 d'une contenance de 497 m<sup>2</sup>.

- **d'acquérir** pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section AC n°269 d'une contenance de 785 m<sup>2</sup>.

- **d'intégrer** l'impasse Pouyalé dans la voirie communale et de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Gilles LAHITTE.